

FORMATION CONTINUE

VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE

DIPLOME DÉLIVRÉ

Diplôme d'Université

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Laurent Izac, Maître de conférences, Université
Toulouse 1 Capitole
Michel Tudel, Président de la CNECJ

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Composée d'enseignants-chercheurs, de
magistrats, d'experts-comptables, de
commissaires aux comptes, d'experts
comptables de justice. (Liste indicative)

Pour l'Université Toulouse 1 Capitole :

Florence Bru, Magistrate
Emmanuel Cordelier, Maître de conférences
Laurent Izac, Maître de conférences
Séverin Jean, Maître de conférences
Marine Julien, Commissaire aux comptes
Jean Raymond, Magistrat
Mikael Tudel : CPA US, évaluateur CCEF

Pour la Compagnie Nationale des Experts-
Comptables de Justice (Experts-comptables,
Commissaires aux comptes, Experts
comptables de Justice) :

Pierre Bonald ; Gérard Cazeneuve ; Jean-Michel
Gaigher ; Antoine Heran ; Raphaël Madar ;
Michel Tudel

CRITÈRES D'ADMISSION

Conditions préalables à la candidature

Etre titulaire du diplôme d'expertise comptable.

Sélection des candidats

Version diplômante : Sélection sur dossier de
candidature et entretien éventuel à la demande de
la Commission de sélection. Le comité de
sélection est composé d'universitaires et de
membres de la Compagnie des Experts-
Comptables de Justice.

Suivi ponctuel d'un module ou d'un séminaire :
possible dans la limite des places disponibles.

Nombre maximum de stagiaires prévu : 25

TARIFS 2020/2021

▪ Parcours diplômant : 4500 euros + droits
d'inscription universitaire en vigueur

La formation peut être également suivie de façon
modulaire (tarifs au module : nous consulter) :

- Module théorique
- Module applicatif



OBJECTIFS

L'objectif du **Diplôme d'Université « Expertise de Justice »** parcours
« **Expertise Comptable de Justice** » est d'offrir les enseignements théoriques et
pratiques permettant de former les futurs experts-comptables de justice, ainsi que
de participer au développement des compétences des experts-comptables en
exercice.

Le diplôme est composé d'une unité d'enseignement unique, elle-même
composée de deux modules, l'un théorique - son objet est de présenter les
principes fondamentaux régissant l'organisation juridictionnelle et les procédures,
les règles spécifiques à l'expertise de justice, le rôle et le statut de l'expert -, l'autre
pratique, concerne plus spécialement les particularités de l'expertise comptable
de justice - il traite du dispositif réglementaire dans lequel elle s'inscrit, forme à
l'analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes et à la pratique
expertale en matière de chiffre.



PUBLIC VISE

Version diplômante : Experts-comptables, commissaires aux comptes, soucieux
de développer des compétences en expertise comptable de justice et/ou désireux
de postuler les fonctions d'expert de justice.

Suivi ponctuel d'un module ou d'un séminaire : nous contacter.

Avertissement : ce diplôme confère des compétences indispensables au bon
exercice des missions d'expertise comptable de justice ; il ne confère ni le statut,
ni le diplôme d'expert-comptable, ni celui d'expert de justice. Ce dernier relève
exclusivement de la compétence des magistrats et de l'inscription sur les listes
des cours d'appel et des cours administratives d'appel.

L'accès à certains séminaires sera possible en dehors de l'inscription au D.U,
sous réserve des places disponibles. Pour toute information complémentaire à ce
propos, nous consulter.



ORGANISATION

Afin de concilier vie professionnelle et formation, le cycle se déroule sur une
période de **5 mois à compter du mois de septembre** sur un mode mixte qui allie
formation à distance et formation en présentiel.

Les enseignements présentiels auront lieu à **Toulouse** et se dérouleront dans les
locaux du service commun de formation continue (FCV2A) de l'Université
Toulouse 1 Capitole, sis au : 21, allée de Brienne - Université Toulouse 1 Capitole,
site de la Manufacture des Tabacs - Bâtiment Q

Le volume horaire total de la formation est de **156,5 heures (examens compris)**.

**Ce diplôme est organisé avec le soutien du Conseil Régional de
l'Ordre des Experts Comptables Toulouse Midi-Pyrénées et la
Chambre Régionale de la section Toulouse-Agen de la
Compagnie Nationale des Experts Comptables de Justice
(CNECJ).**



PROGRAMME

2 modules de formation pouvant être suivis distinctement

Module théorique

« Les fondamentaux de l'expertise de justice » - 91 heures

Objectif : rappeler les principes fondamentaux régissant l'organisation juridictionnelle et les procédures et proposer une analyse du bien-fondé de l'expertise de justice avant d'en aborder les règles spécifiques où sont abordés le rôle et le statut de l'expert.

Introduction à l'expertise de justice (7 heures en présentiel)

1. Le cadre juridique :
 - A. Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès (14 heures en distanciel)
 - B. Expertise et modes amiables de règlement des différends (7 heures en présentiel)
 - C. Statut de l'expert (7 heures en présentiel)
2. Les règles spécifiques à l'exercice de l'expertise de justice :
 - A. Règles générales de l'expertise (24,5 heures en distanciel, 17,5 heures en présentiel)
 - I. Institution de la mission
 - II. Déroulement des opérations d'expertise
 - III. Avis de l'expert
 - IV. Coût de l'expertise
 - V. Les attentes des magistrats
 - B. Règles spéciales de l'expertise (14 heures : 7 heures en distanciel, 7 heures en présentiel)

Module applicatif

« L'Expertise-Comptable de Justice » - 59,5 heures

Objectif : s'attacher aux caractéristiques et particularités de l'expertise comptable de justice. Il traite du dispositif réglementaire dans lequel elle s'inscrit, forme à l'analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes et à la pratique expertale en matière de chiffre.

1. L'expertise et le chiffre

Utilisation d'Excel (3,5 heures en distanciel, 7 heures en présentiel)

- A. Le dispositif réglementaire (3,5 heures en distanciel, 14 heures en présentiel)
 - I. Relatif aux normes comptables (création-application)
 - II. Aux normes d'exercice professionnel relatives à l'audit (création-application)
 - III. Les procédures collectives
- B. Analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes (3 heures en distanciel, 7 heures en présentiel)
- C. Pratique expertale (21,5 heures en présentiel)
 - I. Indemnisation des préjudices corporels
 - II. Evaluation des préjudices en matière de chiffre
 - III. Evaluation de l'entreprise

2. **Cas pratique de synthèse** - rédaction d'un rapport d'expertise de justice - soutenance devant un jury de grand oral.

Volume horaire global : 150,5 heures auquel s'ajoutent 6 heures d'examens

Contrôle des connaissances : Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.

Module d'enseignement théorique - les fondamentaux de l'expertise de justice - : épreuve écrite théorique d'une durée de 3 heures

Module d'enseignement pratique - l'expertise-comptable de justice - : remise d'un rapport d'expertise et soutenance sous forme d'un grand oral devant un jury composé d'universitaire(s) et de praticien(s).



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours à distance : plate-forme en ligne avec des supports de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenant

Regroupements en présentiel : séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.



CONTACT

Isabelle Paysan Rouquairol

Bureau MQ104 (site de la Manufacture des Tabacs) - Tél.: 05 61 63 57 56 - isabelle.paysan-rouquairol@ut-capitole.fr



RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- à télécharger sur le site du FCV2A : www.ut-capitole.fr/formcont
- par courriel : isabelle.paysan-rouquairol@ut-capitole.fr
- à retirer auprès du service commun Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse 1 Capitole : Isabelle Paysan Rouquairol - Manufacture des Tabacs - 21, allée de Brienne - Bâtiment Q - 1^{er} étage- bureau MQ104
- **Par correspondance** : UT1 Capitole - FCV2A - à l'attention d'Isabelle Paysan Rouquairol - 2, rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 (joindre impérativement à la demande une enveloppe format A4 timbrée au tarif en vigueur pour un envoi de 100g et libellée à vos nom et adresse)

Université Toulouse I Capitole – FCV2A

2, rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9 (Site : Manufacture des Tabacs - Toulouse)

Tél. : 05 61 63 57 56 - Fax : 05 61 12 88 29

